



N ° PC 068004 21 E0005

Date de dépôt :	Dossier déposé complet le 08 Mars 2021
Pétitionnaire :	SCI du 5 Faubourg de Mulhouse représentée par Monsieur Schmitt Daniel
Demeurant :	14 Grand Rue 68720 Zillisheim
Objet :	la réalisation de trois garages et d'un logement
Sur un terrain sis :	5a Faubourg de Mulhouse, ALTKIRCH
Affiché en mairie le :	

RETRAIT APRES DECISION

d'un permis de construire comprenant ou non des démolitions

MONSIEUR LE MAIRE DE ALTKIRCH

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants, R421-1 et suivants,

Vu l'arrêté de permis de construire comprenant ou non des démolitions délivré le 19/05/2021 à SCI du 5 Faubourg de Mulhouse représentée par Monsieur Schmitt Daniel pour la réalisation de trois garages et d'un logement,

Vu la demande de retrait présentée par le pétitionnaire en mairie le 04/08/2023.

ARRETE N°673/2023

ARTICLE 1 : Il est procédé au retrait de l'autorisation susvisée délivrée le 19/05/2021.

ARTICLE 2 : Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS qui suivent la réception de la présente. Vous pourrez également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou lorsque la décision est délivrée au nom de l'Etat, saisir d'un recours hiérarchique le ministre chargé de l'Urbanisme. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).

ALTKIRCH, le 21/08/2023

Le Maire,



Pour le Maire et par délégation : M. Fabien ITTY